

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 10 février au 2 mars 2021

1 Actualités européennes

- Principaux résultats de la [vidéoconférence des membres du Conseil européen](#)
- Une nouvelle stratégie de l'Union européenne en vue de [construire un avenir résilient face au changement climatique](#)
- L'Union européenne va mettre en place de nouveaux partenariats européens et investir près de 10 milliards d'euros dans la [transition écologique et numérique](#)
- La Commission prend des mesures pour améliorer les [synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

15 mars 2021	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) <i>Représentant belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
16 mars 2021	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) <i>Représentant belge : M. Vincent Van Peteghem</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement \(CE\) n° 138/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les comptes économiques régionaux de l'agriculture](#)

Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, établit des statistiques sur l'agriculture européenne depuis des décennies. Ces collectes de données ont été évalués en 2016 et il a été jugé qu'elles devaient être actualisées dans le but de tenir compte des changements intervenus dans l'agriculture, dans la PAC et dans d'autres politiques de l'Union y afférentes.

L'agriculture ayant une incidence considérable sur le changement climatique et l'environnement, l'Union a besoin d'informations les plus précises possible dans ce domaine en vue de concevoir des politiques qui profitent à tous les citoyens européens.

La stratégie en matière de statistiques agricoles à l'horizon 2020 et au-delà consiste en un vaste programme de modernisation mené par la Commission européenne en étroite coopération avec les États membres. La stratégie bénéficie de l'appui du comité du système statistique européen et s'inscrit dans le cadre du programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) qui a pour objectif de rationaliser et d'améliorer le système européen de statistiques agricoles (SESA).

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 9 mars 2021

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments

En 2020, la Commission européenne a présenté sa stratégie pour une vague de rénovation, dans l'optique d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments dans l'Union européenne. Cette stratégie décline un plan d'action articulé autour des éléments suivants :

- des mesures réglementaires, des instruments de financement et des actions facilitatrices ;
- un objectif de doublement, au minimum, du taux annuel de rénovation énergétique des bâtiments d'ici 2030.

Cet objectif nécessite de réviser l'acte juridique correspondant de l'Union européenne, à savoir la directive sur la performance énergétique des bâtiments. La révision sera axée sur les dispositions qui sont essentielles pour accélérer la rénovation des bâtiments.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 22 mars 2021

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant la réserve d'ajustement au Brexit

Au vu de la grande interdépendance économique, commerciale et sociale entre le Royaume-Uni et les États membres et en complément des mesures mises en place pour préparer la fin de la période de transition dans le cadre du Brexit, le Conseil européen a approuvé la mise en place d'un Fonds d'ajustement au Brexit via un Règlement afin de « faire face aux conséquences imprévues et négatives au sein des États membres et dans les secteurs les plus touchés ».

Cette mesure permettra d'atténuer les effets du retrait du Royaume-Uni de l'Union sur la cohésion sociale et territoriale. Le Fonds apportera des aides financières aux États membres afin de couvrir la totalité ou une partie des dépenses publiques relatives à la mise en place de mesures directement liées au Brexit.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 21 avril 2021

- Partenariat européen pour la métrologie

La proposition relative à « Horizon Europe », le futur programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne pour 2021-2027, prévoit que des partenariats européens peuvent être prévus avec les États membres pour relever les défis européens ou mondiaux uniquement dans les cas où ils permettront d'atteindre plus efficacement les objectifs d'« Horizon Europe » que l'Union seule.

Dans le cadre de la planification stratégique, la Commission a identifié la métrologie -la science de la traçabilité et des mesures- comme indispensable aux progrès scientifiques et technologiques. Cette science permet d'évaluer le potentiel de toute technologie innovante susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux défis mondiaux. Un système de métrologie efficace est essentiel au fonctionnement du marché unique et du commerce mondial.

Ainsi, l'initiative vise à créer des réseaux européens de recherche en métrologie en mettant à disposition des infrastructures pour ces nouvelles technologies. Elle intégrera les capacités de recherche en métrologie en Europe et fera un usage stratégique des financements nationaux et des investissements privés. L'initiative accompagnera la normalisation, le transfert de connaissances et les questions réglementaires.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 26 avril 2021

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : 4 mars 2021 à 14h